

Ordonnance du DFI sur l'analyse génétique humaine (OAGH-DFI)

Modification du 15 juin 2009

*Le Département fédéral de l'intérieur
arrête:*

I

L'annexe de l'ordonnance du DFI du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine¹ est modifiée comme suit:

Description des analyses génétiques qui peuvent être effectuées en fonction du diplôme

Ajouter par ordre alphabétique

Analyse	Est autorisé à l'effectuer				
	C	H	I	P	PM
...					
Déficit de la méthylène tétrahydrofolate-réductase (MTHFR); homocystéinémie	x	x		x	
...					

II

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} juillet 2009.

15 juin 2009

Département fédéral de l'intérieur:
Pascal Couchepin

¹ RS 810.122.122

